

**Fonds de Partenariat pour les Écosystèmes Critiques**

**Appel à manifestation d'intérêt  
Équipe régionale de mise en œuvre  
Hotspot de Biodiversité du bassin méditerranéen**

**Date d'ouverture** : 9 février 2017

**Date de clôture** : 23 février 2017

**Contexte**

Le Fonds de Partenariat pour les Écosystèmes Critiques ([www.cepf.net](http://www.cepf.net)) a pour objectif de contribuer à la préservation des hotspots de biodiversité dans le monde. Le CEPF est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, de Conservation International, de l'Union Européenne, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du gouvernement du Japon, de la Fondation MacArthur et de la Banque Mondiale. Conservation International assure le rôle de Secrétariat du programme mondial pour le compte des partenaires.

Le CEPF va gérer un programme de subventions pour les organisations de la société civile afin de promouvoir la conservation de la biodiversité du hotspot de biodiversité du bassin méditerranéen, conformément à la stratégie présentée ci-dessous et décrite dans l'avant-projet de profil d'écosystème publié sur le site web du CEPF avec le présent appel. Le programme est prévu pour une durée de cinq ans, approximativement de juillet 2017 à juillet 2022. Le budget total prévu pour le programme est de 10 000 000 USD et devrait aboutir à la mise en œuvre d'environ 100 subventions.

Le CEPF cherche à engager une organisation ou un consortium d'organisations, appelé(e) Équipe régionale de mise en œuvre (RIT – Regional Implementation Team), qui sera chargé(e) de gérer son portefeuille de projets dans le bassin méditerranéen en se basant sur les termes de référence publiés avec cet appel. Sous réserve de l'approbation par le Conseil des bailleurs de fonds du CEPF, le montant maximum attribué pour réaliser les tâches de la RIT, conformément aux termes de référence et à l'Orientation Stratégique 6, sera de 1 650 000 USD.

Le CEPF va lancer un processus de recrutement ouvert et compétitif pour la sélection de l'Équipe régionale de mise en œuvre. À l'issue de ce processus, un accord de subvention formel sera conclu entre Conservation International et l'entité chef de file, qui pourra ensuite conclure des accords de sous-subvention avec des partenaires si elle le souhaite. Le montant de la subvention finale attribuée peut être inférieur à 1 650 000 USD si l'entité retenue ne peut assumer l'ensemble des services demandés.

En raison des risques de conflits d'intérêt, il est à noter que les organisations qui assument le rôle de RIT, soit en tant qu'entité chef de file soit en tant que partenaire associé, ne sont pas éligibles à d'autres financements du CEPF dans ce même hotspot.

**Manifestation d'intérêt**

Le CEPF lance à présent un appel à manifestations d'intérêt, ouvert à toutes structures éligibles. Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les entreprises privées et tout autre candidat de la société civile sont éligibles. Les organisations doivent disposer de leur propre compte bancaire et être autorisées en vertu des lois nationales à recevoir des donations. Les entreprises ou institutions affiliées à l'État ne sont éligibles que si elles peuvent démontrer que l'entreprise ou l'institution (i) dispose d'une personnalité juridique indépendante de tout organisme ou acteur gouvernemental, (ii) a la capacité juridique de demander et de recevoir des fonds privés, et (iii) ne peut revendiquer une immunité souveraine.

Les structures intéressées devront soumettre une lettre d'accompagnement, des exemplaires sous format électronique de documents préexistants et/ou des références à des sites web pertinents démontrant qu'elles disposent des qualifications requises et de l'expérience nécessaire pour mener à bien les services demandés conformément aux termes de référence de la RIT et à l'avant-projet de profil d'écosystème. Aucune présélection ne sera réalisée. Toutes les organisations éligibles qui soumettent ces informations avant la date de clôture indiquée ci-dessus seront donc autorisées à soumettre une proposition complète en tant qu'entité chef de file. Les organisations qui n'auront pas soumis ces informations ne seront pas autorisées à soumettre une proposition en tant que chef de file, mais elles pourront être appelées à participer en tant que partenaire associé à un chef de file éligible. Les organisations désireuses de faire partie d'un consortium, mais qui n'ont pas encore de partenaires identifiés, sont invitées à soumettre leur manifestation d'intérêt. Les organisations peuvent soumettre une manifestation d'intérêt puis choisir de ne pas soumettre une proposition complète par la suite.

Remarque : Les organisations peuvent soumettre leur manifestation d'intérêt et les documents d'accompagnement en français ou en anglais. Bien que le français sera l'une des principales langues de travail pour la RIT, le CEPF demande à la RIT de pouvoir communiquer en anglais avec le Secrétariat.

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises avant le 23 février 2017 à l'adresse :

[cepfgrants@conservation.org](mailto:cepfgrants@conservation.org)

Veuillez ajouter dans la ligne d'objet de votre courriel le nom de votre organisation de la façon suivante : « EOI Mediterranean Basin RIT - Nom de votre organisation ».

### **Informations complémentaires et calendrier**

Le rôle de la RIT est exigeant et la décision de se porter candidat n'est pas facile à prendre. Le CEPF souhaite que les organisations disposent d'une compréhension aussi complète que possible de ce rôle avant de se porter candidates. N'hésitez pas à contacter Pierre Carret, Directeur de Subventions, pour toute question ([pcarret@cepf.net](mailto:pcarret@cepf.net)). En outre, le Secrétariat organisera une conférence téléphonique internationale le 27 ou 28 février 2017 pour expliquer plus en détail le rôle de la RIT et les objectifs du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen. Les informations nécessaires pour se connecter à cette conférence téléphonique seront postées sur le site web du CEPF.

L'appel à propositions devrait être transmis aux parties éligibles au début de mars 2017, avec une date-butoir pour la soumission des propositions complètes aux environs du 30 mars 2017. Des clarifications ultérieures et une approbation formelle de la RIT par le Conseil des bailleurs de fonds du CEPF devraient également intervenir avant l'attribution, ce qui amènera à la conclusion d'un contrat formel d'ici juin 2017, avec un démarrage des activités de la RIT aux alentours de juillet 2017.

### **Orientations stratégiques du CEPF pour le Hotspot de Biodiversité du bassin méditerranéen (sous réserve d'approbation)**

1. Appuyer la société civile pour démontrer la pertinence des approches intégrées et multi-acteurs pour la préservation de la biodiversité dans les zones côtières
2. Soutenir la gestion durable des bassins hydrographiques grâce à des approches intégrées pour la conservation de la biodiversité menacée d'eau douce
3. Promouvoir le maintien des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres nécessaires à la conservation de la biodiversité méditerranéenne dans les corridors prioritaires de haute valeur culturelle et naturelle
4. Renforcer l'engagement de la société civile à soutenir la conservation des plantes gravement menacées ou dont à distribution restreinte
5. Renforcer la communauté régionale de la conservation en partageant les meilleures pratiques et les connaissances entre les bénéficiaires à travers le hotspot.
6. Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace de l'investissement du CEPF par l'entremise d'une équipe régionale de mise en œuvre.